



Présidence : Espagne

677ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 19 juillet 2007

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 05

2. Président : M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET LE BIDDH DU RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION No 5/06 DU CONSEIL MINISTÉRIEL SUR LE CRIME ORGANISÉ

Président, Secrétaire général (SEC.GAL/136/07/Corr.1) (SEC.GAL/141/07 OSCE+), Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR.GAL/58/07 OSCE+), Portugal-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/764/07), Fédération de Russie (PC.DEL/770/07 OSCE+), Norvège (PC.DEL/754/07)

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA MOLDAVIE, M. KÁLMÁN MIZSEI

Président, Représentant spécial de l'Union européenne pour la Moldavie, Ukraine (PC.DEL/758/07), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/751/07/Rev.1), Fédération de Russie (PC.DEL/761/07 OSCE+), Azerbaïdjan (également au nom de la Géorgie) (PC.DEL/760/07 OSCE+), Moldavie (PC.DEL/755/07)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Visite du Secrétaire général en Afghanistan du 29 juin au 3 juillet 2007* : Secrétaire général, Afghanistan (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/752/07 OSCE+), États-Unis d'Amérique
- b) *Affaire A. Litvinenko* : Portugal-Union européenne, Royaume-Uni (PC.DEL/762/07 OSCE+), Fédération de Russie
- c) *Seizième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Kiev du 5 au 9 juillet 2007* : Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/3/07 Restr.), Biélorussie (SEC.GAL/95/07)

Point 4 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN CROATIE

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Croatie (PC.FR/17/07 OSCE+), Portugal-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/765/07), Serbie (PC.DEL/759/07 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/768/07 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/753/07), Croatie (PC.DEL/766/07 OSCE+)

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE S'ACHEVANT LE 31 DÉCEMBRE 2006 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 802 (PC.DEC/802) sur le rapport financier et les états financiers pour l'année s'achevant le 31 décembre 2006 et le rapport du vérificateur extérieur ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/11/07) : Président

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général : Secrétaire général

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Quatrième réunion informelle des Ministres des affaires étrangères des États méditerranéens de l'Union européenne, tenue à Koper (Slovénie), les 5 et 6 juillet 2007* : Slovénie (PC.DEL/763/07)
- b) *Demande d'observateurs de courte durée pour la mission d'observation du BIDDH lors des élections législatives au Kazakhstan le 18 août 2007* (ODIHR.INF/15/07) : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 26 juillet 2007 à 10 heures, Neuer Saal



677ème séance plénière

PC Journal No 677, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 802
RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE S'ACHEVANT LE 31 DÉCEMBRE 2006
ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier qu'il a approuvé le 27 juin 1996 (DOC.PC/1/96), notamment de l'Article 7.05 et de l'Article 8.06 e), ainsi que de l'étape 5 b) de sa Décision No 553 sur le processus d'élaboration du budget unifié de l'OSCE,

Réaffirmant l'importance d'une pleine transparence et responsabilité dans le fonctionnement de l'OSCE,

Prenant note du rapport financier et des états financiers pour l'année s'achevant le 31 décembre 2006 ainsi que du rapport du vérificateur extérieur (PC.ACMF/42/07/Rev.1) du 10 juillet 2007,

Exprimant sa gratitude au vérificateur extérieur, le Bureau de l'auditeur général norvégien, pour le travail effectué,

1. Accepte le rapport financier et les états financiers pour l'année s'achevant le 31 décembre 2006 ;
2. Prie le Secrétaire général d'établir un plan de travail pour assurer le suivi des recommandations formulées par le vérificateur extérieur dans son rapport pour 2006 et de le présenter au Comité consultatif de gestion et finances le 31 octobre 2007 au plus tard. Prie en outre le Secrétaire général de le tenir informé de manière régulière, par l'intermédiaire du Comité consultatif de gestion et finances, de la mise en œuvre de ce plan, en tenant compte des orientations fournies par ledit Comité ;
3. Espère que le Comité d'audit procédera dans les meilleurs délais à l'examen des systèmes de contrôle interne et externe de l'OSCE.